### **NOTRE ACCOMPAGNEMENT**

Missionné par Bayeux Intercom, le Groupement CDHAT / Soliha, agréé Mon Accompagnateur Rénov' par l'Etat, est à votre disposition pour :

- ▶ Vous informer sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre
- ▶ Optimiser votre projet et votre reste à charge selon les subventions possibles
- Instruire vos dossiers de demandes d'aides financières
- Vous accompagner et demander le paiement des aides en fonction de l'avancement des travaux

## **PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS**

#### BAYEUX

1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h à 17h 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 9h30 à 12h Bayeux Intercom - 4 place Gauquelin Despallières

#### **PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN**

4º mercredi du mois de 9h30 à 12h Mairie - 15 rue du Docteur Camille Huet

## **RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT AU 02 31 53 73 73**









Organismes mandatés par Bayeux Intercom pour accompagner gratuitement les bénéficiaires

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

agence14@cdhat.fr

28 - 30 avenue du Garbsen - 14200 Hérouville-Saint-Clair

#### En partenariat avec

















# RÉNOVER ET VALORISER

**VOTRE BIEN LOCATIF** 



BAYEUX INTERCOM VOUS ACCOMPAGNE

## **VALORISER VOTRE BIEN LOCATIF**

#### AIDES MOBILISABLES







#### **POUR QUI?**

- Propriétaires bailleurs (bâtiments construits depuis 15 ans et +)
- Propriétaires en nom propre
- Société Civile Immobilière
- Sans conditions de ressources

#### **POUR QUELS TRAVAUX?**

- Économie d'énergie (travaux réalisés par des professionnels certifiés RGE)
- · Réhabilitation d'un logement indigne, très dégradé ou vacant
- Parties communes d'une copropriété ou d'une monopropriété

#### **OUELLES AIDES?**

- Subvention Anah: 20 % à 30 % Travaux plafonnés à 60 000 € ou 80 000 € HT par logement
  - + Prime Habiter Mieux 1 500 € ou 2 000 € si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 35 %

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES:**

Signature d'une convention à loyer maîtrisé d'une durée de 6 ans avec l'Anah fixant un certain nombre d'engagements à respecter dont le montant des loyers et le niveau de ressources des locataires

#### **DISPOSITIF LOC'AVANTAGES:**

Ce dispositif offre une réduction d'impôt importante sur l'impôt sur les revenus aux propriétaires bailleurs afin de produire du logement abordable dans le parc locatif privé.





#### **POUR QUI?**

- Propriétaires bailleurs (bâtiments construits depuis 15 ans et +)
- Propriétaires en nom propre
- Société Civile Immobilière
- Sans conditions de ressources

#### **DES AIDES POUR:**

- Rénovation énergétique
- Amélioration de l'habitat très dégradé
- Vacance de logement depuis plus de 3 ans
- Rénovation des parties communes (cages d'escalier)
- Mise en valeur des façades visibles depuis l'espace public

## **AUTRES AIDES**



Région Normandie : chèque écoénergie et renforcement de l'offre locative dans les centres



MaPrimeRénov' et Certificats d'Économies d'Énergie. Non cumulables avec Loc'Avantages



Conseil départemental du Calvados



Fondation du Patrimoine

## **ATTENTION**

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt des dossiers de subventions

## DISPOSITIFS **DE DÉFISCALISATION**

#### **DISPOSITIF DENORMANDIE** (Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain):

- · Acheter un logement ou un local à transformer en logement
- Effectuer des travaux représentant 25 % du coût total d'acquisition
- Mettre le bien en location pendant 6, 9 ou 12 ans à un loyer plafonné. Le bailleur bénéficie d'une réduction d'impôt calculée sur la totalité de l'opération.

#### **DISPOSITIF MALRAUX** (uniquement dans les secteurs Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur):

- Concerne la restauration complète d'un immeuble bâti
- Mettre le bien en location pendant 9 ans
- Réduction d'impôts de 30 % dans la limite des dépenses fixées à 400 000 € sur une période globale de quatre années consécutives

## MISE EN LOCATION **SÉCURISÉE**

#### **INTERMÉDIATION LOCATIVE:**

#### Dispositif qui permet :

- De sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers local (opérateur, organisme agréé ou association)
- De bénéficier de déductions fiscales. pouvant atteindre jusqu'à 85 % des revenus locatifs, aux bailleurs qui acceptent de louer leur logement à des ménages en difficulté

## **GARANTIE VISALE (ACTION** LOGEMENT):

- Dispense le locataire de présenter toute autre caution au propriétaire bailleur. Ce service est totalement gratuit pour le propriétaire et le locataire
- En cas d'impayés de loyers et de charges, Action Logement rembourse le propriétaire jusqu'à l'équivalent de 36 mensualités



## **PROPRIÉTAIRES BAILLEURS.** vous avez :

- Un projet d'investissement locatif?
- Un projet de travaux de rénovation du bien que vous louez ou envisagez de louer ?

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et d'aides financières